

=

Repenser le développement économique sous l'angle de la transition sociale et écologique

MÉMOIRE



Mémoire présenté par le Chantier de l'économie sociale dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	7
1.1 Des services de proximité et la vitalité territoriale	8
1.2 Un accompagnement pour les plus vulnérables.....	12
1.3 Des travailleurs dans toutes les régions, dans tous les secteurs.....	13
INNOVATION	15
2.1 Innover pour mieux amorcer la transition socio-écologique.....	17
2.2 Recherche et développement: la clé de voûte de l'innovation en entreprise.....	18
2.3 Des indicateurs innovants pour mesurer le bien-être des Québécois	19
ACCROÎTRE LES CAPACITÉS DES ENTREPRISES	21
3.1 Soutien à la finance solidaire : Recapitalisation de la Fiducie.....	22
3.2 Soutenir la connaissance et l'appropriation d'innovations sociales sur le terrain	23
3.3 Soutenir la commercialisation des entreprises d'économie sociale	24
SOMMET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE 2025	27
4.1 Sommet de l'économie sociale - 2025	28
CONCLUSION	29
ANNEXES	31
LISTE DES RECOMMANDATIONS	32
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	37

INTRODUCTION



Le Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec. Il réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activité (communications, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local et régional. Il est reconnu comme interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec au côté du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) par la Loi sur l'économie sociale de 2013.

Le Chantier a pour mandat de :

Concerter divers acteurs et partenaires de l'économie sociale au niveau régional et national;

Promouvoir l'économie sociale comme vecteur de changement social et économique;

Créer des conditions et des outils favorables à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets;

Participer à la construction d'alliances avec d'autres acteurs socio-économiques et mouvements sociaux en faveur de ce modèle de développement, incluant l'international.

L'économie sociale au Québec

À la fois une activité entrepreneuriale, mais aussi un moyen d'entreprendre et de gérer les entreprises selon d'autres logiques économiques, les entreprises d'économie sociale émergent de la mobilisation et de la volonté des communautés de développer et maintenir des services, des produits et des emplois pertinents et durables. Aussi appelées « entreprise collectives », ces entreprises ont une vocation sociale puisqu'elles sont redevables à la collectivité (leurs membres ou des représentants de la communauté) du fait de leur gouvernance collective et démocratique.

Exploitées comme coopérative, mutuelle ou organisme à but non lucratif (OBNL), ces entreprises opèrent conformément aux principes de fonctionnement suivants, définis dans la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1) :

- Répondre aux besoins de leurs membres ou de la collectivité ;
- Ne pas être sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics ;
- Prévoir une gouvernance démocratique par les membres ;
- Aspirer à une viabilité économique ;
- Interdire ou limiter la distribution des surplus générés par leurs activités économiques;
- En cas de fermeture ou de vente, le reliquat de leurs biens doit être dévolu à un organisme partageant des objectifs semblables et établis au Québec.

Le Québec compte près de 11 200 entreprises d'économie sociale. Ensemble, elles génèrent des revenus de 47,8 milliards de dollars et emploient 220 000 salariés. Ces entreprises collectives reposent sur l'engagement de 13,4 millions de membres, dont 90 000 administrateurs, 50% au moins de femmes et 20% de jeunes de 35 ans et moins. Parce qu'elles font des choix de gestion innovants et au service de la qualité, de l'accessibilité et de la pérennité de leurs activités, elles sont plus résilientes que des entreprises privées. En effet, alors que 80% de ces dernières ne survivent pas à leur première décennie d'activités, 75% des entreprises collectives sont toujours en opération 15 ans après leur création. Ancrées dans leurs communautés, elles desservent un marché local et régional (76%) en se démontrant viables et autonomes; au total, les subventions et aides publiques ne représentent que 5,6% de l'ensemble des revenus des entreprises d'économie sociale.

Si l'économie sociale est présente dans toutes les régions du Québec et dans de nombreux de secteurs, c'est, entre autres, grâce à un écosystème de soutien à ces entreprises qui œuvre à assurer leur émergence, leur consolidation et la croissance de leurs activités et leur permet d'apporter des réponses innovantes à des défis émergents. Cet écosystème de soutien - reconnu comme exemplaire à l'échelle internationale - inclut des organisations de recherche et de transfert d'innovations. On y retrouve également des organisations pour renforcer l'expertise des travailleurs et des dirigeants des entreprises, ainsi que celles des accompagnateurs de leurs projets entrepreneuriaux, des organisations spécialisées dans l'accompagnement de projets sectoriels ou de formes juridiques particulières, des fonds spécialisés qui permettent la mise sur pied et la croissance de nouvelles initiatives et des lieux de concertation pour identifier des besoins et occasions pour soutenir le développement de l'économie sociale.

Les bénéfices des entreprises collectives...

Accessibilité : Les entreprises d'économie sociale visent à répondre à des besoins sociaux et sont redevables à la communauté locale dont elles sont issues. Elles visent donc à offrir des biens et services à un coût abordable, dans une formule mieux adaptée au contexte local ou encore dans des marchés oubliés par les entreprises privées, notamment dans les territoires moins densément peuplés et/ou moins nantis.

Qualité : Sans impératif de rendement maximal et grâce à une gouvernance où siègent les membres, la communauté ou leurs représentants, les entreprises collectives intègrent des mécanismes de contrôle qui leur permettent d'adapter leurs pratiques aux besoins de leurs membre de manière à offrir non seulement un meilleur prix, mais aussi une meilleure qualité de services. Ainsi, des besoins essentiels peuvent être pris en charge sans que la maximisation des profits nuise à la qualité des services offerts.

Pérennité : La mission d'une entreprise d'économie sociale est ancrée dans sa gouvernance. N'ayant pas de «propriétaires individuels» à proprement parler, les entreprises collectives ne peuvent donc être achetées que si la décision est collective. Au service de leurs membres ou de la communauté, elles n'ont peu, voire pas, d'intérêt à délocaliser leurs activités. Elles feront plutôt des choix de gestion innovants pour pérenniser leur viabilité financière et ainsi s'assurer de pouvoir poursuivre leur mission sociale à perpétuité.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL





Par la taille de son territoire, la faible densité de sa population et une certaine polarisation de l'activité économique et culturelle dans ses grands centres urbains, le Québec fait face à de grands enjeux pour maintenir et accroître les leviers de développement et de vitalité territoriale. En conséquence, l'offre de base de services de proximité pour tous les Québécois doit être une priorité pour le gouvernement. Les moyens pour se loger, se nourrir, travailler ou se soigner ne devraient pas être variables selon la région dans laquelle nous vivons. D'une part, le gouvernement doit donc veiller à appuyer les initiatives et les acteurs qui contribuent déjà à la vitalité territoriale en offrant des produits ou des services qui répondent aux besoins de la population. D'autres part, il doit également assurer la mise en place des conditions de développement suffisantes pour que de nouvelles avenues puissent être explorées et déployées pour répondre à des enjeux pour lesquelles les solutions n'ont pas été identifiées ou peinent à être mise en œuvre.

Pour s'assurer que les conditions soient favorables au développement de chacune des régions du Québec, il est essentiel et également porteur que toutes les parties soient mobilisées et mises à contribution : les citoyens qui habitent un territoire, les entreprises et les différentes organisations qui y œuvrent, les instances gouvernementales de tous les paliers, etc. Les tournées ou démarches régionales menées par plusieurs réseaux (Chantier, Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), États généraux en développement des communautés, plusieurs concertations régionales) témoignent d'ailleurs de cette volonté et de cette mobilisation de la population dans la mesure où des acteurs sur tous les territoires souhaitent décider eux-mêmes des stratégies et moyens pour prendre en charge leur propre développement, plutôt que de subir le déploiement de décisions nationales.

À cet égard, il importe de souligner que les entreprises collectives jouent un rôle essentiel dans la vitalité territoriale et que le gouvernement a tout avantage à le reconnaître et le renforcer. Elles œuvrent sur l'ensemble du territoire depuis des décennies et sont même plus présentes en régions éloignées. Leur présence entrepreneuriale participe au développement économique et culturel tandis que leur mission contribue largement au maintien du filet social des Québécois. Leur importance est telle dans la vitalité des territoires qu'on ne saurait s'en passer. Il convient donc à la fois de soutenir leur contribution stratégique actuelle et de leur donner de nouveaux moyens pour en faire plus.

1.1 Des services de proximité et la vitalité territoriale

Culture

Pendant la pandémie, nous avons fait face à bien des bouleversements grâce à des réflexes de solidarité qui sont bien ancrés au Québec. Ce sens du « nous », cette cohésion des Québécois que nous avons pu observer, est, entre autres, alimenté par la vitalité culturelle de la province. Or, c'est cette même vitalité culturelle qui a été durablement affectée par les mois de mesures sanitaires et nous observons aujourd'hui que la population ne consomme plus la culture comme avant. Pensons notamment à la consommation en ligne qui ne cesse de croître et qui entraîne des impacts, notamment, sur les salles de spectacles. Bien qu'elles soient maintenant réouvertes, elles n'en demeurent pas moins dans une situation difficile due à la fois par une longue absence de revenu et par la baisse importante de leur fréquentation comparativement à l'avant pandémie.

Certes, au cours des deux dernières années, le gouvernement a su mettre les moyens financiers afin d'éviter une crise certaine et irrécupérable dans de nombreux secteurs économiques. Néanmoins, bien que les entreprises de certains

secteurs durement touchés se remettent plus rapidement (restauration, tourisme, etc.), le milieu culturel peine, quant à lui, à se redresser, mis à mal par des chamboulements dans les façons de distribuer et consommer la culture.

De nouvelles stratégies se déploient comme autant d'innovations pour multiplier les moyens de produire plus et mieux (mutualisation du matériel et des installations, partage de données entre les salles de spectacles, etc.) et pour accroître l'accès aux Québécois à une offre culturelle et d'information pertinente et de qualité. Au regard de l'importance de la culture dans la vitalité territoriale, il apparaît essentiel que les mesures d'aide d'urgence se prolongent le temps que le milieu culturel retrouve des conditions lui permettant d'exercer pleinement le rôle essentiel qu'il joue dans toutes les régions.

Recommandation

- Prolonger pour les quatre prochaines années les investissements d'urgence Covid-19 dans le milieu de la culture.

Immobilier

Partout au Québec, la question du logement influence grandement la capacité des communautés à prendre en charge leur propre développement. Dans bien des cas, c'est le coût trop élevé ou la salubrité des logements qui les rendent inaccessibles. À défaut d'avoir une offre de logements répondant aux besoins de la population, certaines régions ont alors de la difficulté à attirer les travailleurs, les étudiants et les jeunes familles. Ce manque de logements réduit significativement l'activité économique et crée un cercle vicieux où la difficulté d'attirer et de maintenir une population suffisante réduit la vitalité, les possibilités de développement et donc l'attractivité de ces régions. Plus que jamais, il faut innover dans la façon dont nous développons et gérons l'habitation pour maintenir son accessibilité à long terme. Les réseaux de l'économie sociale - dont l'expérience dans le développement et la gestion dans la durée de parcs immobiliers abordables n'est plus à prouver - sont des partenaires incontournables pour répondre à cet enjeu. Dans un contexte de crise du logement qui se reflète par une chute des taux d'inoccupation et une hausse des loyers et des prix de logements, la notion d'abordabilité doit être prise au sens large, puisque l'inaccessibilité au logement touche actuellement une grande diversité de populations dont les étudiants, les personnes âgées et une partie de la classe moyenne qui présentent actuellement des difficultés à pouvoir se loger plus ou moins grandes selon les régions. L'abordabilité demeure cruciale pour la population avec des besoins particuliers et disposant de moyens limités, à la fois pour assurer leur droit au logement et une cohésion sociale de notre société. C'est pourquoi il demeure en tout temps impératif de garantir également une continuité et une prévisibilité dans le développement de logements sociaux et communautaires.

D'un autre côté, de nombreux actifs immobiliers et terrains sont sous-utilisés et voués à changer d'usage (anciennes écoles, gares, presbytères, monastères, hôpitaux, etc.). Ce patrimoine est constitué d'actifs déjà payés par la communauté et sont souvent des lieux névralgiques ayant une valeur patrimoniale pour les territoires où ils ont été développés. Or, les organisations responsables de leur gestion ou de leur vente n'ont souvent ni les capacités ni le mandat de considérer comment elles peuvent continuer à servir la communauté. Plusieurs organisations et regroupements appellent à procéder attentivement et offrent des solutions pour s'assurer que la requalification et la vente de ces acquis préservent leur caractère patrimonial et d'accessibilité des lieux à la communauté. En raison de

leurs compétences et de leur ancrage dans les territoires, des organisations comme le réseau ESSA et les Pôles d'économie sociale représentent des partenaires de choix pour accompagner le gouvernement dans cette réflexion.

L'ESSA est un regroupement d'entreprises d'économie sociale et solidaire des différentes disciplines de l'aménagement du territoire et du design qui œuvrent à la conception réfléchie de toutes les échelles qui composent les milieux de vie. Le regroupement vise à favoriser le partage de connaissances, d'expériences et d'outils, le maillage entrepreneurial, la facilitation de collaborations ainsi que la diffusion des valeurs de l'économie sociale et solidaire.



QU'EST-CE QU'UN PÔLE?

Présents dans toutes les régions du Québec, les Pôles d'économie sociale sont entièrement dédiés au développement de l'économie sociale sur leur territoire. Ils sont reconnus comme interlocuteur privilégié sur les questions de l'économie sociale au plan régional. Ils favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire.

19 Pôles régionaux desservent une région définie et travaillent en lien avec les partenaires locaux de développement territorial. 3 Pôles autochtones répartis à travers le Québec travaillent de concert avec leurs gouvernements nationaux. Ensemble, ces 22 Pôles d'économie sociale sont présents sur tout le territoire québécois.



Sans aucun doute, le vieillissement des infrastructures immobilières constitue un enjeu pour la vitalité économique et culturelle de nos communautés et un levier à saisir pour repenser les conditions de développement et la pérennisation de services de proximité à la communauté (logements, commerces, services communautaires).

Recommandations

- Prévoir un réinvestissement dans le logement social et communautaire (50 000 nouveaux logements en 5 ans).
- Réaliser les unités du programme AccèsLogis qui sont déjà prévus.
- Financer les 10 000 unités en cours de réalisation à 50% des coûts réels de réalisation.
- Prévoir un cadre normatif particulier pour mieux tenir compte des spécificités du logement social et communautaire.
- Créer un registre national des actifs immobiliers publics afin d'optimiser les rachats intra-gouvernementaux et les ventes vers le privé (incluant les entreprises d'économie sociale).

- Prioriser la vente d'actifs immobiliers détenus par le gouvernement à des organisations à vocation sociale (qui desservent la communauté) ou, du moins, attribuer une importance à ce critère, au côté du montage financier.
- Ouvrir le fonds de l'Initiative immobilière du Grand Montréal à l'échelle nationale afin de financer l'achat de patrimoine immobilier par les organisations communautaires et stabiliser les coûts d'infrastructures. Assorti d'une dotation gouvernementale de 20 millions de dollars, ce nouveau fonds attendrait 60 millions de dollars.

Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal

L'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal est un fonds d'investissement conçu spécifiquement pour les organismes communautaires du Grand Montréal afin de les aider à accéder à la propriété de locaux adéquats dans les quartiers où ils opèrent.

Plus d'une quinzaine de partenaires de différents milieux se sont mobilisés afin de trouver des solutions pour aider les organismes communautaires du Grand Montréal à faire face au problème d'insécurité locative. Centraide du Grand Montréal et la Coalition montréalaise des Tables de quartier ont amorcé cette démarche en 2018 visant à sécuriser l'ancrage territorial d'organisations communautaire et à rendre plus prévisibles et limités les hausses de coûts liés à l'occupation d'espaces dans des quartiers en développement.

Fruit de cet effort concerté, plus de 18M\$ d'investissement sont à la disposition des organismes communautaires pour leur permettre d'accéder à des locaux qui sauront répondre à leurs besoins, tout en respectant leur capacité de payer.



Systemes alimentaires territoriaux (SAT)

Les restrictions sur la mobilité des deux dernières années ont mis en lumière la fragilité de nos systèmes alimentaires. Face aux changements climatiques mondiaux, nous n'avons d'autres choix que de nous assurer une certaine résilience climatique et économique. Cela passe notamment par des systèmes alimentaires plus diversifiés qui favorisent la consommation de produits locaux, soit des systèmes alimentaires territoriaux. Dans ce but, une mobilisation est déjà en cours au Québec, comme en témoigne la tenue d'un premier [Forum sur les Systemes Alimentaires Territoriaux](#). Cette rencontre fût l'occasion de constater que des entreprises collectives sont déjà à l'œuvre dans toutes les régions du Québec pour produire, transformer et assurer une consommation locale de produits québécois, pour les Québécois. De la CAPÉ à La Cantine pour tous en passant par Le petit abattoir, les entreprises d'économie sociale ne cessent d'innover pour répondre aux besoins grandissants du Québec pour produire et consommer autrement.

Dans ce secteur comme dans d'autres, les entreprises collectives tentent de faire les choses différemment et avec succès. Ce qui était hier une simple innovation peut rapidement se révéler être un nouveau maillon indispensable du continuum des systèmes alimentaires. Par exemple, le programme La Cantine dans les écoles a permis à des milliers d'élèves d'avoir accès à des repas sains, locaux et abordables pour toutes les familles. C'est un exemple parfait de partenariat public-collectif qui fonctionne à tous les égards et qui permet aux écoles d'offrir à tous leurs élèves la chance de manger sainement tout en favorisant le développement économique et agroalimentaire du Québec.

Recommandation

- Financer la phase 1 du projet d'implantation du programme La Cantine dans les écoles: un tiers des écoles québécoises dans toutes les régions d'ici 2027: 62 millions de dollars par an, dont 12,5 millions demandés au gouvernement du Québec.

1.2 Un accompagnement pour les plus vulnérables

La qualité de vie de tous les Québécois dépend directement du traitement offert aux plus vulnérables parmi nous. La COVID a mis en lumière les manquements graves dans les soins offerts aux aînés et aux personnes handicapées, dans le soutien aux proches aidants (accessibilité, qualité, coûts) comme dans la résilience de nos services de garde et l'impact sur l'ensemble de la communauté lorsque ces soins ne sont pas disponibles. Et même si le plus fort de la pandémie est derrière nous, les problèmes qu'elle a révélés sont loin d'être réglés.

La grave pénurie de places en CPE force les jeunes parents à repousser leur retour à l'emploi. En parallèle, le manque de soins à domicile accessibles et de qualité freine les proches aidants dans leur pleine participation au marché du travail. Dans ces deux situations, ce sont majoritairement les femmes qui perdent leur autonomie.

Le vieillissement de la population, l'inflation et le manque de services de soins ou d'accompagnement accessibles à tous obligent les Québécois à privilégier ce qu'ils peuvent se payer plutôt que ce dont ils ont besoin en matière de santé et services sociaux. La multiplication des services et assurances privés plutôt que des services publics ou sans but lucratif à mission sociale est une réponse inadaptée aux besoins des moins nantis et des plus vulnérables, notamment en régions éloignées. La crise de la COVID est passée, mais la crise sociale qui découle de ces inégalités de traitement devient peu à peu inévitable.

Dans cette optique, il est important d'encourager les organisations qui proposent des solutions durables et accessibles au service des Québécois. En parallèle des services publics de santé et services sociaux, nous constatons que ce sont les organisations ayant une mission de service à la communauté plutôt qu'une logique de maximisation des profits qui sont généralement garantes d'une plus grande accessibilité. À cet égard, le modèle de l'économie sociale se démarque grâce à la gouvernance collective des entreprises par les usagers, leurs familles et leur communauté, qui assure une gestion en faveur de la qualité et de la pertinence des services. Du réseau des CPE à celui des EÉSAD, en passant par le développement de pratiques innovantes (Maisons Gilles-Carle, Maisons bleues), il existe une capacité d'innovation et une expertise sur le terrain en économie sociale qui sont essentielles pour

maintenir la qualité de vie des Québécois les plus vulnérables et notre cohésion sociale. Nous encourageons donc le gouvernement à multiplier les efforts pour systématiser les conditions de réussite d'un système qui place l'Humain au cœur de ses préoccupations et pour essayer ces bonnes pratiques dans l'ensemble de l'écosystème de la santé et des services sociaux.

Pour assurer un accompagnement adéquat des personnes vulnérables, un grand nombre d'entreprises d'économie sociale déploient des activités sur la base d'ententes de services avec le gouvernement. Or, dans le contexte inflationniste actuel, il importe également de souligner avec insistance que les entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans ces secteurs sont confrontés à des hausses de coûts importantes qui ne sont pas pris en compte dans ces ententes.

Recommandations

- Privilégier le développement de places en CPE; accélérer et accroître l'étendue de projets innovants (installations préfabriquées, programme d'éducation par la nature, fonds de développement, attraction et qualification des éducatrices, etc.) permettant la livraison de nouveaux CPE.
- Prolonger le programme RAC 96 visant la reconnaissance des acquis et des compétences en petite enfance.
- Prolonger le programme COUD - Parcours travail-études en petite enfance.
- Ajuster les conditions des ententes de services entre l'État et les entreprises d'économie sociale pour tenir compte de l'inflation de manière à assurer le maintien de la qualité des services offerts à la population.

1.3 Des travailleurs dans toutes les régions, dans tous les secteurs

La situation démographique du Québec entraîne une pénurie importante de main-d'œuvre. Le taux de chômage, historiquement bas sur l'ensemble du territoire québécois, accroît significativement les difficultés qui en découlent dans les régions hors de Montréal et de Québec et devient ainsi un enjeu de développement et d'équité territoriale. Le continuum et la qualité des services de base ainsi que les perspectives de développement économique de ces régions seront directement affectés si nous ne trouvons pas rapidement un moyen efficace d'intégrer et maintenir en emploi une main-d'œuvre adéquate.

En parallèle d'un accroissement de l'attractivité des régions pour les nouveaux arrivants (logements accessibles, services de proximité, développement culturel, etc.), il importe d'identifier des moyens pour que les employeurs parviennent à combler leur besoin criant de travailleurs. Ces derniers cherchent bien entendu des emplois avec des salaires à la hauteur de l'inflation grandissante mais également des conditions de travail stimulantes telles que la possibilité de faire du télétravail, des horaires flexibles, des possibilités de formations et des méthodes de gestion plus actuelles. Les entreprises d'économie sociale répondent parfaitement à l'ensemble de ces critères pour les travailleurs en plus d'être stables et peu enclines à faire faillite. Elles sont également relativement plus représentées et participent activement à l'offre de services de proximité dans les régions éloignées.

Malheureusement, leur présence en régions éloignées et leur faible compétitivité salariale rendent les entreprises d'économie sociale particulièrement vulnérables face à la pénurie actuelle de main-d'œuvre, d'autant plus que toutes les aides gouvernementales actuellement existantes pour les entreprises voulant attirer et former des travailleurs ne s'appliquent pas aux entreprises à but non lucratif. Par exemple, les crédits d'impôts remboursables aux compagnies pour l'emploi de stagiaires ou de travailleurs d'expérience et ceux encourageant la formation des employés en PME totalisent plus de 100 millions de dollars en 2022 selon le ministère des Finances, une enveloppe à laquelle 89% des entreprises d'économie sociale n'ont pas accès.

Recommandations

- Accorder une subvention aux entreprises d'économie sociale qui embauchent ou forment leurs salariés, à la hauteur des crédits d'impôts reçus par les entreprises traditionnelles.¹
- Encourager le déploiement dans plusieurs régions du projet pilote de Soutien aux Travailleurs en Économie Sociale porté par Services Québec et la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides.

¹ Crédit d'impôt favorisant l'emploi en Gaspésie et dans certaines régions maritimes du Québec (101) ; Crédit d'impôt favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience (107) ; Crédit d'impôt pour formation d'un travailleur à l'emploi d'une PME (104) ; Crédit d'impôt pour le maintien en emploi des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi (110) ; Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Apprenti inscrit au Programme d'apprentissage en milieu de travail (68) ; Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu (09)

INNOVATION





L'urgence climatique grandissante, l'ampleur et la récurrence des catastrophes naturelles et la dégradation de la biodiversité nous appellent à repenser dès maintenant nos façons de produire et de consommer nos biens et services. Nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre et, plus globalement, repenser comment notre société s'insère durablement dans un habitat naturel respecté.

Les missions très variées des entreprises collectives ne sont pas toutes axées sur la protection de l'environnement mais leur ancrage communautaire et local, au service d'une collectivité et de leurs membres, les rend hautement tributaires de l'impact de leurs activités. De plus, leurs pratiques de gouvernance démocratique, en reléguant en arrière-plan les intentions lucratives personnelles, en font des acteurs capables de concilier parfaitement les impératifs écologiques et les considérations économiques et sociales. Cet exercice, difficile dans le cadre d'une entreprise traditionnelle, devient de plus en plus nécessaire dans le contexte d'une transition écologique et sociale équitable.

Cet effort pour opérationnaliser un service économique en parallèle de considérations environnementales est particulièrement observable dans certains secteurs névralgiques de la transition écologique tels que la construction, le emploi des articles électroniques et leurs matériaux, le textile et autres secteurs où le tri, le réemploi, la revalorisation et la réparation des matières résiduelles sont névralgiques. À cet égard, les entreprises d'économie sociale sont aujourd'hui le fer de lance de l'innovation technologique et sociale en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles au Québec. Les efforts déployés par les entreprises d'économie sociale de ce secteur afin d'accompagner l'ensemble de leur collectivité dans une transition socio-écologique juste et équitable doivent être soutenus et encouragés. Afin que tous les Québécois et tous les territoires puissent profiter des innovations qui émergent de ces entreprises, nous devons les aider à changer d'échelle et à les déployer sur l'ensemble du territoire, entre autres en valorisant les multiples retombées (économiques, sociales et environnementales) qu'elles génèrent.

L'Indice entrepreneurial québécois en économie sociale de 2021 confirme également cette posture innovante des entreprises collectives. La grande majorité des entreprises sondées veulent investir en innovation dans la prochaine année, davantage encore que les entreprises à capital-actions (83,7 % pour les entreprises d'économie sociale contre 76,9 %). Toujours selon la même étude, elles sont également deux fois plus nombreuses à vouloir innover du point de vue organisationnel (48,5 % contre 24,8 %), afin de faire face, entre autres, à la pénurie de main-d'œuvre et aux changements structurels engendrés par la pandémie.

L'Indice entrepreneurial québécois en économie sociale est développé par Réseau Mentorat en partenariat avec la Caisse d'économie solidaire, le Chantier de l'économie sociale et le CQCM et réalisé en collaboration avec Léger. La première édition est intitulée « Entreprendre à échelle humaine » et brosse un portrait encourageant des pratiques entrepreneuriales des Québécois en économie sociale. Dans cette édition 2021, on découvre des entreprises collectives relativement en bonne posture, prêtes à innover dans leurs façons de faire, notamment pour faire face aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre.



2.1 Innover pour mieux amorcer la transition socio-écologique

Les entreprises d'économie sociale participent au développement économique du Québec depuis des décennies et, de toute évidence, elles sont prêtes à prendre part au développement de demain. Elles continuent à innover technologiquement et à trouver des solutions durables à nos problèmes de matières résiduelles, mais aussi à innover socialement, afin que la transition écologique que nous devons entamer se fasse le plus justement et équitablement possible.

Au Québec comme partout ailleurs, nous devons entamer une transition socio-écologique qui nous permettra de faire face aux conséquences de nos actions passées sur notre environnement. Cette transition exige un complexe innovant de politiques publiques et d'innovations technologiques et sociales qui devront être entamées et déployées pour soutenir les transformations qui s'imposent.

Cependant, cette transition ne peut être réussie tant que les entreprises, principales productrices de biens et services, ne changent pas leur paradigme de production. Elles doivent intégrer leur vision du développement économique au sein de la transition socio-écologique et s'assurer que leurs produits et services ne soient pas en contradiction avec les grands principes qui en découlent. Aujourd'hui déjà, les entreprises d'économie sociale sont bien positionnées: étant tributaires de la collectivité pour laquelle elles œuvrent, elles s'inscrivent dans un circuit de consommation local avec de faibles externalités environnementales négatives. De plus, le développement durable est déjà fortement ancré dans la vision des entreprises collectives et même souvent dans leur mission.

Finalement, l'ensemble des recommandations que nous formulons dans ce mémoire indique sans équivoque que les entreprises d'économie sociale et le mouvement dans son ensemble s'inscrivent directement dans une planification socio-écologique (logement et réhabilitation immobilière, développement territorial, etc.) qu'il convient de stimuler et de soutenir. Nous insistons toutefois sur l'importance d'encourager les stratégies et les actions des entreprises directement engagées dans la transition socio-écologique.

Recommandations

- Soutenir les initiatives locales et nationales permettant une réduction des émissions de GES et une protection des territoires et de la biodiversité.
- Privilégier les achats en économie sociale comme véhicule pour le soutien à une économie de proximité et les partenariats public-collectif comme une des solutions à la privatisation de certains services d'utilité publique qui suscite inévitablement un risque de délocalisation.
- Reconduire le fonds Écoleader qui accompagne les entreprises dans leur transition vers des pratiques durables.

Par ailleurs, la question de la gestion de nos matières résiduelles (GMR) étant au cœur de cette transformation économique et sociale, il importe de lui accorder une attention particulière qui renforcera les bonnes pratiques existantes et permettra de soutenir l'identification et le déploiement de nouvelles solutions.

Recommandations

- Financer une grande étude sur le secteur de la GMR, à travers toutes les filières. Un portrait clair de la situation actuelle serait fondamental, notamment en ce qui a trait aux volumes et destination des matières résiduelles, afin de pouvoir se fixer des cibles réalistes en matière de GMR.
- Financer l'innovation technologique dans le secteur de la GMR, notamment dans le secteur du textile où le développement et la mise à l'échelle d'innovations prometteuses sont freinés par un manque de financement.
- Mettre en place un fonds pour la réparation de la filière des équipements électriques et électroniques inspiré du fonds du même nom en France.

Fonds d'aide à la réparation et au réemploi des appareils électroniques et électriques

Depuis la mi-décembre, la France déploie un programme dont peuvent bénéficier la population pour faire réparer leurs appareils électriques. Une trentaine de types d'appareils sont admissibles en vertu d'une « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » créant un fonds de réparation doté de 410 millions d'euros (environ 489 millions CAN) pour six ans.



2.2 Recherche et développement: la clé de voûte de l'innovation en entreprise

Le soutien à la Recherche et développement est essentiel pour que les entreprises puissent innover à la hauteur de leurs ambitions et pour le développement économique, social et environnemental de tout le territoire. D'ailleurs, l'innovation technologique et sociale permet d'exporter l'entrepreneuriat comme vitrine de la vitalité québécoise. Le gouvernement actuel pose judicieusement cette innovation comme une de ses priorités en accordant de larges crédits d'impôts remboursables aux entreprises faisant de la Recherche et développement. En 2022, le ministère des Finances estime que le gouvernement a investi 529 millions de dollars dans cette mesure fiscale. Malheureusement, environ 89% des entreprises d'économie sociale n'ont aucun accès à cette enveloppe budgétaire puisqu'elles sont exonérées de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, la Loi sur l'économie sociale de 2013 indique clairement l'importance « de favoriser, pour les entreprises d'économie sociale, l'accès aux mesures et aux programmes de l'Administration » et cette mesure, bien que fiscale, a été créée dans le cadre d'un programme global visant à accroître la capacité des entreprises à innover. Nous pensons donc que les entreprises d'économie sociale qui participent activement à la croissance économique et à faire de l'innovation technologique et sociale la vitrine entrepreneuriale du Québec

devraient avoir accès à l'ensemble des subventions et aides gouvernementales, et ce, peu importe leur forme juridique.

Recommandations

- En conformité avec la loi sur l'économie sociale, assurer un traitement identique aux entreprises d'économie sociale pour tous les programmes, aides et subventions publiques destinés aux entreprises auxquels elles n'ont pas accès en raison de leur statut juridique.
- Accorder une subvention aux entreprises d'économie sociale qui font de la recherche et développement expérimental à la hauteur des crédits d'impôts reçus par les sociétés par actions.²

2.3 Des indicateurs innovants pour mesurer le bien-être des Québécois

Alors que de plus en plus de scientifiques appellent à revoir notre façon de mesurer le bien-être et à nous affranchir du PIB et du taux de chômage comme uniques mesures du développement économique d'un pays, le collectif G15+ propose au Québec un panorama d'indicateurs novateurs. Grâce à ces « Indicateurs du bien-être », il apparaît possible d'évaluer réellement la pertinence et l'efficacité économique, écologique et sociale des politiques publiques. Ce travail s'inscrit dans un mouvement plus important pour construire ensemble une société solidaire, prospère et verte et appeler les décideurs publics à replacer, finalement, le bien-être des Québécois au cœur des décisions collectives.

Les Indicateurs du bien-être au Québec sont le fruit d'un imposant travail de co-construction des organisations plurielles de la société civile québécoise (le collectif G15+) qui se sont mises d'accord pour la toute première fois sur la façon de mesurer le bien-être des Québécoises et des Québécois. À ce jour, 72 indicateurs figurent au tableau de bord : 54 indicateurs chiffrés et 18 indicateurs orphelins, par manque de données robustes.

Dévoilée en octobre 2022, la deuxième édition des Indicateurs du bien-être du Québec comprend une comparaison avec la province de l'Ontario et l'ensemble du Canada, trois nouveaux indicateurs culturels et des données qui s'échelonnent des années 1970 à aujourd'hui.



² Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé (79) ; Crédit d'impôt pour la recherche universitaire ou la recherche effectuée par un centre de recherche public ou par un consortium de recherche (03) ; Crédit d'impôt relatif aux cotisations et aux droits versés à un consortium de recherche (16) ; Crédit d'impôt relatif aux salaires – R-D (02)

L'analyse des tendances de ces indicateurs établit une progression inégale du bien-être au Québec : si les gains économiques et sociaux sont notables grâce à la croissance du revenu disponible par habitant, une qualité de l'emploi qui progresse et une amélioration au chapitre de la pauvreté, le bilan environnemental est préoccupant notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de mobilité et de qualité de l'air. Comparativement à ses voisins, le Québec a mieux progressé sur les plans économique et social. Toutefois, toutes ses juridictions accusent un retard important en environnement.

D'ailleurs, le déficit de données, surtout aux plans social et environnemental, aboutit à la présence d'indicateurs orphelins à l'échelle du pays, limitant la réalisation d'un diagnostic robuste de l'état du bien-être et amputant la prise de décisions des responsables publics. À l'issue de la COP27 sur le climat et de la COP15 sur la biodiversité, le collectif, dont fait partie le Chantier de l'économie sociale, appelle les gouvernements du Québec et du Canada à mieux mesurer l'évolution du bien-être et à s'assurer d'une progression équitable et conjointe de ses piliers économiques, sociaux et environnementaux en mettant la qualité de vie des citoyens et la santé de la planète au cœur des politiques publiques. Le collectif invite également les gouvernements à confier aux organismes statistiques (Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada) le mandat de développer des indicateurs solides et de les publier sur une base périodique.³

Recommandation

- Produire et mettre à jour de façon systématique (annuelle ou aux deux ans) les données statistiques nécessaires à l'élaboration d'indicateurs robustes sur l'état du bien-être des Québécois, notamment les indicateurs sur l'économie sociale.

³ Cette démarche a été copilotée par l'économiste François Delorme (Université de Sherbrooke) et l'Institut du Québec. Elle a été rendue possible grâce à la contribution majeure de Fondation, de la Fondation familiale Trottier, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que de la Fondation David Suzuki, de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (Université de Sherbrooke) et du Groupe d'études et de recherche sur l'international et le Québec (GERIQ) à titre de partenaires. Elle a aussi reçu le précieux soutien de nombreux membres du projet : Annie Chaloux (Université de Sherbrooke), l'Association des Groupes de Ressources Techniques du Québec, Boralex, le Chantier de l'économie sociale, la Coalition des organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre, le Conseil du patronat du Québec, Écotech Québec, Équiterre, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Fédération des chambres de commerce du Québec, l'Ordre des urbanistes du Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec, Vivre en Ville et COPTICOM.

ACCROÎTRE LES CAPACITÉS DES ENTREPRISES



Les entreprises d'économie sociale font partie intégrante de l'économie du Québec et de ses régions. À l'instar de tous les autres acteurs économiques, elles sont aux prises avec les défis auxquels fait face notre société: inflation, impératifs environnementaux, pénurie de main-d'œuvre, contexte social changeant, etc. Il incombe au gouvernement d'assurer des mesures économiques accessibles à ces entreprises, dans un souci d'équité et pour agir dans des secteurs névralgiques où elles ont un rôle particulier à jouer pour améliorer les retombées pour la population (accessibilité, qualité, pérennité, circularité, etc.).

L'économie sociale dispose d'un écosystème dynamique qu'il importe de soutenir afin que les entreprises collectives puissent s'y appuyer pour assurer leur développement.

3.1 Soutien à la finance solidaire : Recapitalisation de la Fiducie

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale est un acteur important pour le développement des entreprises collectives, tant par sa capacité à développer des produits financiers adaptés que par sa capacité à lever des capitaux privés pour y investir. Axée sur une stratégie de capital patient, la Fiducie s'avère un outil tout désigné pour soutenir le démarrage, l'expansion et la consolidation des entreprises collectives. À preuve, d'ici la fin de l'année 2023, la Fiducie aura déjà engagé l'ensemble de ses capitaux privés et publics, soit 80 M\$, dans plus de 250 entreprises du Québec. Dans les faits, ceci signifie que pour chaque dollar investi par le gouvernement du Québec, quatre dollars d'apports complémentaires auront été injectés au profit de l'économie québécoise.

Le Chantier appelle donc le gouvernement à renouveler deux mesures importantes pour le maintien et le développement de l'écosystème de la finance solidaire au Québec, soit le prolongement du congé d'intérêt accordé à la Fiducie pour une période additionnelle de quatre ans et l'octroi d'une nouvelle souscription de 10 M\$ pour la troisième ronde de capitalisation du fonds de capital patient.

Recommandations

- Prolonger le congé d'intérêt accordé à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale pour une période additionnelle de 4 ans.
- Octroyer à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale une nouvelle souscription de 10 M\$ pour la troisième ronde de capitalisation du fonds de capital patient.

3.2 Soutenir la connaissance et l'appropriation d'innovations sociales sur le terrain

Le Québec fait face à des enjeux sociaux majeurs, en commençant par la nécessité d'opérer une transition écologique ou encore l'importance de prendre en compte le vieillissement de la population. Ces enjeux et bien d'autres en appellent sans aucun doute à des changements de pratiques dans les entreprises. Plus encore, ces changements susciteront inévitablement de nouveaux besoins dans les communautés qui se traduiront par de nouvelles entreprises opérant selon des modèles d'affaires innovants. De par leur constitution, les entreprises collectives dédient en tout temps des ressources pour la concertation de leurs membres ou de la communauté. Elles dédient également leurs profits à la réalisation de leur mission plutôt qu'à la rémunération du capital. Ces deux spécificités expliquent un développement continu de nouvelles pratiques et de combinaisons d'activités innovantes au sein de ces entreprises. Or, si les entreprises collectives ont un contexte et un potentiel très favorables à l'innovation sociale, il importe néanmoins qu'elles ne soient pas condamnées à réinventer la roue, qu'elles puissent s'inspirer de pratiques exemplaires et que les solutions démontrées soient reconnues et pérennisées. Réhabilitation immobilière, revitalisation de villes et villages, nouvelles pratiques agroalimentaires à petite échelle, soins aux personnes vulnérables, etc.; les bonnes pratiques desquelles s'inspirer ne manquent pas ... pour peu qu'on puisse les découvrir !

L'un des défis les plus importants tient au fait que les entreprises collectives déployant une bonne pratique ne la « commercialisent » pas ou n'ont que peu d'intérêt ou d'incitatifs pour la disséminer, notamment lorsque les coûts pour le faire (en argent ou en temps) excèdent leurs capacités. Documenter, systématiser et transférer les conditions de réussite d'une innovation sociale représentent une opération qui, à bien des égards, dépassent les capacités d'une entreprise seule. D'ailleurs, c'est parfois au volume de petits projets qu'on peut identifier les conditions de réussite, d'où l'intérêt de soutenir la documentation et l'analyse des innovations sociales qui surgissent au sein des entreprises collectives pour répondre aux besoins de leur communauté. Or, même les organisations de soutien aux entreprises n'ont pas toujours de mandat ou de capacité financière pour soutenir l'appropriation de nouvelles pratiques. Sans aucun doute, les ressources pour comprendre et soutenir le transfert de pratiques innovantes sont essentielles. À cela s'ajoute le fait que certaines entreprises collectives très innovantes peinent à être reconnues comme telle parce qu'elles sortent des cadres établis ou qu'elles requièrent une contribution sous différents angles (et donc de différents ministères quand il s'agit d'aide gouvernementale). Des entreprises comme l'UTILE, La Cantine pour tous et bien d'autres qui innovent en sortant des sentiers battus souffrent inévitablement de l'absence d'un cadre ou de mesures pour étendre ou partager leur expérience.

Certes, des organisations existent pour soutenir la systématisation et le transfert d'innovations mais force est de constater qu'elles sont encore insuffisantes pour rejoindre les acteurs sur le terrain, partout au Québec, avec des informations accessibles et pertinentes. Il apparaît essentiel de continuer à consolider le système d'innovation par le financement de toutes les phases de l'innovation sociale, de l'émergence à la mise à l'échelle, et assurer l'appropriation sur le terrain dans toutes les régions, le tout afin de répondre aux grands enjeux qui en appellent à l'innovation. Le tout sans oublier que, au-delà de l'innovation sociale, les entreprises collectives doivent également suivre le rythme des innovations technologiques incontournables, notamment en matière de technologie numérique.

Recommandations

- Financer le soutien à l'émergence d'innovations en facilitant l'exploration et le prototypage de pratiques innovantes et en renforçant et mutualisant les pratiques d'accompagnement en innovation sociale, notamment par le renforcement des laboratoires régionaux et sectoriels en économie sociale.
- Octroyer des ressources spécifiques au développement de secteurs stratégiques nouveaux ou en croissance en économie sociale par le soutien d'initiatives structurantes et inspirantes pour l'ensemble du Québec.
- Assurer les moyens financiers suffisants aux réseaux et fédérations pour leur travail d'essaimage et de transfert.
- Instaurer un comité de travail conjoint : MEI-CIQ-TIESS pour identifier les innovations sociales pouvant être institutionnalisées et se doter de démarches et de fonds pour l'implantation et la documentation du changement d'échelle, voire de l'institutionnalisation d'innovations à fort potentiel de relever les grands défis sociaux auxquels nous sommes confrontés.
- Soutenir à la hauteur de 4 millions sur deux ans une deuxième phase de l'Offensive de transformation numérique afin de reconduire des formations et des services-conseils auprès des entreprises en économie sociale.

3.3 Soutenir la commercialisation des entreprises d'économie sociale

Depuis plusieurs années, les citoyens, à l'instar des instances gouvernementales, sont appelés à prendre en compte l'ensemble des externalités positives et négatives engendrées par leur consommation. Au Québec, c'est le gouvernement lui-même qui a accéléré ce mouvement en faisant la promotion très active de l'achat local et en adoptant des mesures et politiques fortes comme la [Stratégie gouvernementale des marchés publics](#). Essentiellement, l'intention est de promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics.

Par leur présence sur l'ensemble du territoire, leur mission sociale et leur ancrage environnemental, les produits de l'économie sociale sont un véhicule tout indiqué pour de l'achat responsable. Les entreprises collectives sont enracinées dans les territoires, elles contribuent à ce que les communautés puissent prendre en charge leur propre développement en favorisant leur participation au sein d'une gouvernance démocratique et en mobilisant différemment des ressources privées et publiques en faveur d'un objectif commun.

76 % des entreprises collectives desservent un marché local ou régional et sont particulièrement présentes dans les communautés plus petites et plus éloignées des grands centres urbains.

75 % sont toujours en activité après 15 ans alors que 80 % des entreprises dites « traditionnelles » mettent la clé sous la porte après seulement dix ans d'activités.



Leurs aspirations locales constituent un rempart contre la délocalisation des services de proximité et de l'emploi. Elles font partie intégrante du maillage territorial essentiel au maintien de la qualité de vie, constituent un facteur important d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, et ce, dans de nombreux secteurs économiques: services de garde, soins aux personnes vulnérables, culture, loisirs, tourisme, etc.

Bâtir un Québec innovant, propriétaire de ses entreprises, soucieux de l'environnement et donnant la priorité à la production locale, c'est tout le défi du gouvernement du Québec et la raison d'être de l'économie sociale. Les entreprises et réseaux multiplient les efforts pour assurer une meilleure commercialisation des produits et services de cette économie collective, au service de tous, ancrée dans son territoire et dans sa communauté.

Dans de nombreuses régions, l'initiative *L'économie sociale: j'achète!* (9 régions sur 17 jusqu'à maintenant) a pour objectif de favoriser les collaborations d'affaires entre les acheteurs institutionnels et les entreprises collectives. À l'échelle nationale également, des organisations (notamment le Chantier et l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable - ECPAR) redoublent d'efforts et accompagnent des acheteurs institutionnels majeurs dans des plans d'action concrets qui leur permettront d'atteindre leurs propres objectifs d'approvisionnement responsable. À cet égard, le Chantier a lancé deux outils structurants afin de promouvoir et favoriser l'achat public et privé en économie sociale:

akcel acheTeurs

akcel acheteurs: Premier répertoire en ligne québécois destiné aux acheteurs institutionnels pour l'achat de produits et de services issus de l'économie sociale. **akcel acheteurs** est le premier pas vers l'implantation pérenne de stratégies d'approvisionnement durables, locales et qui créent des retombées positives et concrètes au sein des communautés.



Le tout **premier logo destiné aux entreprises d'économie sociale** facilite l'identification des entreprises par les acheteurs publics et privés. Ce logo permet d'identifier rapidement les entreprises collectives au Québec et leurs produits et services, en plus de promouvoir et de reconnaître l'économie sociale comme modèle entrepreneurial qui se distingue par son ancrage dans sa communauté et ses retombées locales.

Afin d'assurer la portée et l'efficacité des stratégies et outils de commercialisation des entreprises d'économie sociale, il importe d'affirmer l'intention d'allouer des ressources à long terme qui vont au-delà de projets pilotes et d'intégrer les efforts d'autres instances gouvernementales visant à renforcer l'achat local et responsable.

Recommandations

- Établir une cible spécifique pour les achats gouvernementaux auprès des entreprises d'économie sociale
- Ajouter une case à cocher sur les formulaires du SEAO (et autres processus d'appels d'offres) où les entreprises partenaires peuvent s'identifier comme de l'économie sociale.
- Reconnaître et soutenir les efforts de soutien à la commercialisation réalisés par les Pôles d'économie sociale dans une perspective de renforcement des actions prioritaires en matière d'achat québécois.
- Intégrer et mettre à profit les outils développés par le Chantier et ses partenaires: L'économie sociale, j'achète !, akcel acheteurs et le logo des entreprises d'économie sociale pour accroître les efforts d'achats publics en économie sociale.

**SOMMET
DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE 2025**



4.1 Sommet de l'économie sociale - 2025

Le Chantier de l'économie sociale en collaboration avec de nombreux partenaires souhaitent organiser un grand Sommet sur l'économie sociale en 2025. Pour ce faire, les travaux de préparation seront d'envergure et permettront à la fois de mobiliser les partenaires et de produire des propositions ambitieuses qui feront consensus. Le succès de ce Sommet se mesurera d'ailleurs à sa capacité de traduire les ambitions collectives sur le terrain (dans les régions, dans les secteurs, par les acteurs municipaux) et mener à des actions concrètes pour les réaliser.

Bien que l'économie sociale québécoise ait grandement contribué à notre succès social et économique à tous et qu'elle soit même une référence à l'international, ce mouvement est aujourd'hui à l'aube d'un grand changement d'échelle et l'heure est à redoubler d'efforts pour élargir notre champ de possibilités. De nouvelles forces vives voient le jour au sein de collectivités entreprenantes, avec de grandes ambitions pour soutenir une « ruralité rayonnante », une économie circulaire et locale, des systèmes alimentaires territoriaux, des formules de logements abordables à perpétuité, etc. Chaque jour, de nouveaux partenariats émergent qui témoignent de l'intérêt grandissant pour innover, autant dans nos manières de faire que dans nos stratégies de développement pour réaliser ces ambitions collectives.

En matière de développement, il existe un caractère stratégique à concilier les dimensions sociale, économique et environnementale. C'est cette planification englobante qui nous permet de bâtir notre société efficacement et il s'agit ici d'une distinction dont nous pouvons être fiers. Le Sommet 2025 sera, justement, un point de rencontre pour démontrer que le tissu économique et social du Québec repose, au-delà de grands succès d'entreprises, sur ces avancées structurantes, novatrices et propres au Québec.

L'événement sera un point culminant d'alliances (économie sociale/secteur public/milieu des affaires) pour arriver à des mesures, des politiques publiques et des initiatives qui deviendront autant de terreaux fertiles d'innovations sociales et économiques que de leviers pour faire du Québec un chef de file dans la diversification économique et la flexibilité entrepreneuriale. Ces alliances et discussions sont primordiales pour répondre aux grands enjeux sociaux actuels (personnes âgées et vulnérables, alimentation, logement, gestion des matières résiduelles). Afin de construire ces alliances, les travaux préparatoires au Sommet se dérouleront sur deux ans et se déploieront dans toutes les régions.

Événement d'envergure qui mobilisera des forces vives du développement économique, ce Sommet de l'économie sociale nécessitera le soutien financier de plusieurs partenaires, dont le gouvernement du Québec qui, par son rôle et par ses propres réalisations, constitue un allié de premier rang de l'économie sociale.

Recommandation

Soutenir à hauteur de 2M\$ la réalisation d'un Sommet sur l'économie sociale en 2025.

CONCLUSION



Crise climatique, changements démographiques, qualité de vie dans les territoires, etc., les raisons de repenser le développement économique sous l'angle de la transition sociale et écologique s'imposent d'elles-mêmes. Nous avons beaucoup parlé de mobilisation collective, de solidarité et d'innovation ces derniers mois. Il est fondamental de rappeler que, par le passé, cette mobilisation a donné lieu à des entreprises innovantes et structurantes qui démarquent le Québec à l'échelle internationale et qui font vivre la solidarité et la résilience dans l'économie au quotidien. Il est aussi primordial de noter qu'un nombre important de ces entreprises ont vu le jour à la suite de politiques publiques ambitieuses et innovantes parce que coconstruites.

Le Chantier de l'économie sociale est au service de tous ces efforts collectifs pour imaginer des solutions structurantes qui permettront un développement correspondant aux attentes économiques et sociales des communautés à travers le Québec. Plus généralement, la population du Québec s'attend non seulement à ce que le gouvernement joue un rôle de locomotive dans la transition écologique mais également à ce qu'il sache innover et soit audacieux afin que le Québec se relève plus fort, plus responsable sur le plan environnemental et plus solidaire que jamais. C'est un vaste chantier qui nous attend et le gouvernement du Québec peut s'appuyer sur les acteurs de l'économie sociale pour mobiliser nos communautés autour de cet objectif. Dans cette perspective, nous demeurons disponibles en tout temps pour détailler ces recommandations et favoriser une concertation des efforts pour assurer leur succès.

ANNEXES





DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1.1 Des services de proximité et la vitalité territoriale

Culture

Recommandation

- Prolonger pour les quatre prochaines années les investissements d'urgence Covid-19 dans le milieu de la culture.

Immobilier

Recommandations

- Prévoir un réinvestissement dans le logement social et communautaire (50 000 nouveaux logements en 5 ans).
- Réaliser les unités du programme AccèsLogis qui sont déjà prévus.
- Financer les 10 000 unités en cours de réalisation à 50% des coûts réels de réalisation.
- Prévoir un cadre normatif particulier pour mieux tenir compte des spécificités du logement social et communautaire.
- Créer un registre national des actifs immobiliers publics afin d'optimiser les rachats intra-gouvernementaux et les ventes vers le privé (incluant les entreprises d'économie sociale).
- Prioriser la vente d'actifs immobiliers détenus par le gouvernement à des organisations à vocation sociale (qui desservent la communauté) ou, du moins, attribuer une importance à ce critère, au côté du montage financier.
- Ouvrir le fonds de l'Initiative immobilière du Grand Montréal à l'échelle nationale afin de financer l'achat de patrimoine immobilier par les organisations communautaires et stabiliser les coûts d'infrastructures. Assorti d'une dotation gouvernementale de 20 millions de dollars, ce nouveau fonds attendrait 60 millions de dollars.

Systèmes alimentaires territoriaux (SAT)

Recommandation

- Financer la phase 1 du projet d'implantation du programme La Cantine dans les écoles: un tiers des écoles québécoises dans toutes les régions d'ici 2027: 62 millions de dollars par an, dont 12,5 millions demandés au gouvernement du Québec.

1.2 Un accompagnement pour les plus vulnérables

Recommandations

- Privilégier le développement de places en CPE; accélérer et accroître l'étendue de projets innovants (installations préfabriquées, programme d'éducation par la nature, fonds de développement, attraction et qualification des éducatrices, etc.) permettant la livraison de nouveaux CPE.
- Prolonger le programme RAC 96 visant la reconnaissance des acquis et des compétences en petite enfance.
- Prolonger le programme COUD - Parcours travail-études en petite enfance.
- Ajuster les conditions des ententes de services entre l'État et les entreprises d'économie sociale pour tenir compte de l'inflation de manière à assurer le maintien de la qualité des services offerts à la population.

1.3 Des travailleurs dans toutes les régions, dans tous les secteurs

Recommandations

- Accorder une subvention aux entreprises d'économie sociale qui embauchent ou forment leurs salariés, à la hauteur des crédits d'impôts reçus par les entreprises traditionnelles.
- Encourager le déploiement dans plusieurs régions du projet pilote de Soutien aux Travailleurs en Économie Sociale porté par Services Québec et la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides.

INNOVATION

2.1. Innover pour mieux amorcer la transition socio-écologique

Recommandations

- Soutenir les initiatives locales et nationales permettant une réduction des émissions de GES et une protection des territoires et de la biodiversité.
- Privilégier les achats en économie sociale comme véhicule pour le soutien à une économie de proximité et les partenariats public-collectif comme une des solutions à la privatisation de certains services d'utilité publique qui suscite inévitablement un risque de délocalisation.
- Reconduire le fonds Écoleader qui accompagne les entreprises dans leur transition vers des pratiques durables.
- Financer une grande étude sur le secteur de la GMR, à travers toutes les filières. Un portrait clair de la situation actuelle serait fondamental, notamment en ce qui a trait aux volumes et destination des matières résiduelles, afin de pouvoir se fixer des cibles réalistes en matière de GMR.
- Financer l'innovation technologique dans le secteur de la GMR, notamment dans le secteur du textile où le développement et la mise à l'échelle d'innovations prometteuses sont freinés par un manque de financement.
- Mettre en place un fonds pour la réparation de la filière des équipements électriques et électroniques inspiré du fonds du même nom en France.

2.2 Recherche et Développement: la clé de voûte de l'innovation en entreprise

Recommandations

- En conformité avec la loi sur l'économie sociale, assurer un traitement identique aux entreprises d'économie sociale pour tous les programmes, aides et subventions publiques destinés aux entreprises auxquels elles n'ont pas accès en raison de leur statut juridique.
- Accorder une subvention aux entreprises d'économie sociale qui font de la recherche et développement expérimental à la hauteur des crédits d'impôts reçus par les sociétés par actions.

2.3 Des indicateurs innovants pour mesurer le bien-être des québécois

Recommandation

- Produire et mettre à jour de façon systématique (annuelle ou aux deux ans) les données statistiques nécessaires à l'élaboration d'indicateurs robustes sur l'état du bien-être des Québécois, notamment les indicateurs sur l'économie sociale.

ACCROÎTRE LES CAPACITÉS DES ENTREPRISES

3.1 Soutien à la finance solidaire : Recapitalisation de la Fiducie

Recommandations

- Prolonger le congé d'intérêt accordé à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale pour une période additionnelle de 4 ans.
- Octroyer à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale une nouvelle souscription de 10 M\$ pour la troisième ronde de capitalisation du fonds de capital patient.

3.2 Soutenir la connaissance et l'appropriation d'innovations sociales sur le terrain

Recommandations

- Financer le soutien à l'émergence d'innovations en facilitant l'exploration et le prototypage de pratiques innovantes et en renforçant et mutualisant les pratiques d'accompagnement en innovation sociales, notamment par le renforcement des laboratoires régionaux et sectoriels en économie sociale.
- Octroyer des ressources spécifiques au développement de secteurs stratégiques nouveaux ou en croissance en économie sociale par le soutien d'initiatives structurantes et inspirantes pour l'ensemble du Québec.
- Assurer les moyens financiers suffisants aux réseaux et fédérations pour leur travail d'essaimage et de transfert.
- Instaurer un comité de travail conjoint : MEI-CIQ-TIESS pour identifier les innovations sociales pouvant être institutionnalisées et se doter de démarches et de fonds pour l'implantation et la documentation du changement d'échelle, voire de l'institutionnalisation d'innovations à fort potentiel de relever les grands défis sociaux auxquels nous sommes confrontés.

- Soutenir à la hauteur de 4 millions sur deux ans une deuxième phase de l'Offensive de transformation numérique afin de reconduire des formations et des services-conseils auprès des entreprises en économie sociale.

3.3 Soutenir la commercialisation des entreprises d'économie sociale

Recommandations

- Établir une cible spécifique pour les achats gouvernementaux auprès des entreprises d'économie sociale
- Ajouter une case à cocher sur les formulaires du SEAO (et autres processus d'appels d'offres) où les entreprises partenaires peuvent s'identifier comme de l'économie sociale.
- Reconnaître et soutenir les efforts de soutien à la commercialisation réalisés par les Pôles d'économie sociale dans une perspective de renforcement des actions prioritaires en matière d'achat québécois.
- Intégrer et mettre à profit les outils développés par le Chantier et ses partenaires: L'économie sociale, j'achète !, akcel acheteurs et le logo des entreprises d'économie sociale pour accroître les efforts d'achats publics en économie sociale.

SOMMET 2025

Recommandation

- Soutenir à hauteur de 2M\$ la réalisation d'un Sommet sur l'économie sociale en 2025

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Présidence du conseil d'administration

Laurent Levesque

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE)

Direction générale

Béatrice Alain

Chantier de l'économie sociale

Regroupements d'entreprises d'économie sociale

Marie-Josée Paquette

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)

Martin Charles St-Pierre

Réseau de coopération des EÉSAD

Richard Gravel

Collectif des entreprises d'insertion du Québec

Richard Foy

Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)

Regroupement et organismes de développement de l'économie sociale

Éric Cimon

Association des groupes de ressources techniques du Québec

Isabelle Gilbert

Regroupement des CDEC du Québec

Claude Dorion

MCE Conseils

Pôles régionaux d'économie sociale

Anyle Côté

Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM)

Noémie Bernier

Pôle d'économie sociale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Raymond Rouleau

Pôle régional d'économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Loïc Lance

Table régionale économie sociale Chaudière-Appalaches (TRESKA)

Jacques Bérubé

Pôle d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent

Grandes centrales syndicales et tout organisme membre de ces centrales

Marie-Hélène Bonin

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Michel DuCap

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Entreprises d'économie sociale

Laurent Levesque

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant – UTILE

Élizabeth Brosseau

Vivre en ville

Aile jeunesse

Tabata Barthoulot

Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)

Organisations autochtones

Mickel Robertson

Commission du développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador

Grands mouvements

Gabrielle Desbiens

Réseau des Conseils régionaux de la culture du Québec

Pierre-Paul Leduc

Conseil québécois du loisir

Marie-Line Audet

Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDCDC)

Membres d'office

Philippe Garant

Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Odette Trépanier

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)

Nathalie Villemure

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

France Émond

Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)

Jean Bénard

Commerce solidaire